

N° 2025-062

Nous, Maire de la Commune de Templeuve-en-Pévèle,

Vu le Code général des collectivités territoriales et, notamment, ses articles L.2212-1 et suivants,

Vu la demande d'autorisation présentée par Sophie DELMAERE, demeurant 2 Place du Maréchal Alexander à BERSEE (59 235) agissant en tant que Présidente de l'Association « KYRIELLE DANSE » souhaitant mettre en place une animation des performances de danse urbaine en musique et en plein air, Place de la gare plus face au skate-park se situant 5 Place de la Gare à TEMPLEUVE-EN-PEVELE (59 242), à l'occasion de la 10<sup>ème</sup> édition du Pévèle Street Festival qui aura lieu les samedi 15 mars 2025 et le samedi 22 mars 2025 de 15h à 17h.

## ARRÊTE

**Article 1 :** Annule et remplace l'arrêté n°2025-032 du 11.02.2025

**Article 1 :** Sophie DELMAERE, demeurant 2 Place du Maréchal Alexander à BERSEE (59 235) agissant en tant que Présidente de l'Association « KYRIELLE DANSE » est autorisée à mettre en place une animation de performances de danse urbaine en musique et en plein air, Place de la Gare et face au skate-park se situant 5 Place de la Gare à TEMPLEUVE-EN-PEVELE (59 242), à l'occasion de la 10<sup>ème</sup> édition du Pévèle Street Festival qui aura lieu le samedi 15 mars 2025 et le samedi 22 mars 2025 de 15h à 17h.

**Article 2 :** L'organisateur devra prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer le bon déroulement de la fête. Il veillera à la tranquillité publique, au respect et à l'application des règles du code de la route, devra prendre toutes les mesures de nettoyage, de protection de l'environnement et de sécurité liée à son organisation.

**Article 3 :** Cette manifestation doit se dérouler sur les voies piétonnes et ne doit en aucun cas déborder sur le domaine public routier dédié à la circulation publique.

**Article 4 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et son affichage.

**Article 5 :** Un exemplaire sera remis à la Présidente de l'Association, à Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Pont-à-Marcq et publié en Mairie.

Fait à Templeuve-en-Pévèle, le 06 mars 2025  
Le Maire,  
Luc MONNET

